

Matricule	Nom et Prénom	Références arrêté MTFP portant nomination ou intégration dans le corps	Date début stage probatoire	Date effet titularisation	Date effet ancienneté prochain avancement	Avis commission paritaire
Corps : Professeur adjoint d'EPS Catégorie A2						
<i>Titularisation dans le grade : professeur adjoint d'EPS de 3^e classe 1^{er} éch. indice 1100.</i>						
030881 T	Issa Kohly Djobo Nihny	n° 00387 du 2/ 4/82	28/ 9/81	28/ 9/82	28/ 9/81	
032594 U	Adadjo Koffi Sémékonam	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032607 H	Atchabao Biao Assanti	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032610 C	Dagbovie Kossi Gaglozu	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032618 U	Enakutsa Komlan Enyonam	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032631 H	Kassideya Youta Baguidah	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032634 C	Kokpaye Komi	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032637 F	Kossi Zovodou Omaboue	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032655 H	Tatrabor Komla Sitsofé	n° 01735 du 29/11/82	15/ 9/82	15/ 9/83	15/ 9/82	
032733 F	Eklou Kokou Zobléwu	n° 01735 du 29/11/82	20/ 9/82	20/ 9/83	20/ 9/82	
Corps : Technicien sup. météo Catégorie A2						
<i>Titularisation dans le grade : technicien sup. météo de 2^e classe 2^e éch. indice 1200</i>						
032439 H	Ati-Atcha Essowavana Sebabe	n° 01780 du 9/12/82	23/ 8/82	23/ 8/83	23/ 8/82	
Corps : Agent de protection sociale Catégorie B						
<i>Titularisation dans le grade : agent de protection sociale de 2^e classe 1^{er} éch. indice 0750</i>						
030408 A	Aziati Koffi	n° 01617 du 23/11/81	17/ 8/81	17/ 8/82	17/ 8/81	
032192 S	Adjamani Kokou	n° 01700 du 22/11/82	29/ 7/82	29/ 7/83	29/ 7/82	
032200 J	Akakpo Ottoko Owoyele	n° 01700 du 22/11/82	29/ 7/82	29/ 7/83	29/ 7/82	

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ARRÊTE N° 29/MENRS du 13 juin 1985 portant restructuration des inspections de l'enseignement du troisième Degré.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu la constitution du 9 janvier 1980 ;
Vu l'Ordonnance n° 16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;
Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967, fixant les Compétences ministérielles en matière de recrutement ; d'administration et des diverses Catégories de Personnel ;
Vu le décret n° 84-165 du 13 septembre 1984, portant restructuration du Gouvernement ;
Vu les nécessités du service ;

Arrêté :

Article premier — Les inspections de l'enseignement du troisième degré sont regroupées en trois inspections régionales :

— L'inspection de l'enseignement du troisième degré de Kara

— L'inspection de l'enseignement du troisième degré d'Atakpamé

— L'inspection de l'enseignement du troisième degré de Lomé.

Art. 2 — L'inspection de l'enseignement du troisième degré de Kara a compétence sur les établissements des régions centrale, de la Kara et des Savanes.

— L'inspection de l'enseignement du troisième degré d'Atakpamé a compétence sur les établissements de la région des Plateaux.

— L'inspection de l'enseignement du troisième degré de Lomé a compétence sur les établissements de la région Maritime.

Art. 3 — Les inspections de l'enseignement du troisième degré de Sokodé et de Lomé-commune sont supprimées.

Art. 4 — Chaque inspection régionale est placée sous la responsabilité d'un chef d'inspection nommé par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique.

Art 5 — Le présent arrêté qui abroge les dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Lomé, le 13 juin 1985

K. Agbetiafa

Diplôme d'Etat de sages-femmes

Arrêté interministériel n° 10/MENRS/MSPASCF du 27/6/85 — Le diplôme d'Etat de sages-femmes est décerné aux élèves ci-dessous sorties de l'école nationale de sages-femmes d'Etat de Lomé. Le classement par ordre de mérite est le suivant :

- 1^{re} Ayivigan Ayoko
- 2^e Akou Adzoa Dopevi
- 3^e Bamana Wonmi
- 4^e Tchare Akpen Badabouyé
- 5^e Kogbétse Yawa
- 6^e Adzoga Abra Délali
- 7^e Djolouwa Logda
- 8^e Anidou Mondo Padawunam
- 9^e Tchasse Koudjou-Halou.

Nomination

Arrêté n° 30/MENRS du 17/6/85 — M. Kegnavo Komi Vito n° mle 028718-Y professeur de CEG de 3^e classe 2^e échelon en service au CEG d'Agbonou-Gare est nommé directeur du CEG de Okou (Wawa).

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de signature.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT RURAL

Nominations

Arrêté n° 11/MAR du 25/6/85 — M. Agboka Manu, ingénieur des travaux agricoles de 1^{re} classe 2^e échelon indice 1600 catégorie A2 n° mle 032840-S, en

service à la direction du génie rural, est nommé chef de la division de l'hydraulique agricole et villageoise.

Les émoluments de l'intéressé ne changent pas d'imputation budgétaire.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 1^{er} juillet 1985.

Arrêté n° 12/MAR du 25/6/85 — M. Mouzou Toyi, ingénieur mécanicien agricole de 2^e classe 2^e échelon, indice 1450 catégorie A1, n° mle 012776-S en service à la direction du génie rural, est nommé chef de la division du machinisme agricole.

Les émoluments de l'intéressé ne changent pas d'imputation budgétaire.

Le présent arrêté prend effet pour compter du 1^{er} juillet 1985.

PARTIE NON OFFICIELLE

Avis, communications et Annonces

RECEPISSE de déclaration d'association n° 610/INT-SG-APA-PC du 16/7/85

Titre de l'association : ASSOCIATION TOGOLAISE POUR LE DEVELOPPEMENT DES LANGUES (ASTODEL)

Buts :

Contribuer à l'épanouissement intellectuel et culturel du plus grand nombre de personnes possible intéressées.

— Favoriser les échanges internationaux pour le développement économique, social et culturel au Togo dans les autres pays du Tiers-Monde.

Siège Social : Rue Banjoli maison n° J 2083 — Lomé

Pièces annexées à la déclaration : Statuts et liste des membres du bureau-directeur.